

COMpte RENDU DE REUNION  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 4 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Sainte Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, FROMAGET Marie-Thérèse.

Date de la convocation : 28 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GUILLEMET Dominique, GIRARD Claude, PAILLAT Antonin, PERFETTI Janine, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) :

Absent (s) :

Secrétaire de séance : AVRIL Pierrick

Pouvoir :

Le Maire, Madame FROMAGET Marie-Thérèse invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 6 mai 2021 à émettre des observations sur le compte-rendu. Aucune observation, le compte-rendu est approuvé.

**2021-06-01 Aménagement latéral RD 23 à Sainte Radegonde - Cheminement piéton bourg de Ste Radegonde (jonction entre aire de jeux et chemin de l'école)**

Mme le maire explique le projet d'un cheminement piéton bourg de SAINTE RADEGONDE, suite à la proposition reçue par l'Agence Routière Départementale Sud-Est. Un plan et un estimatif de travaux envisagés sont étudiés. L'estimatif est de 12 060 € HT, en parallèle une demande de subvention pour être faite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. VALIDE le projet
2. VALIDE l'estimatif de 12 060.00 €
3. AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

;

**2021-06-02 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS LATERAUX LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES**

Mme le maire expose qu'une demande de subvention sera adressée dans le cadre du projet d'aménagement sur la RD23. La commune peut prétendre à :

1. Une subvention au titre des aménagements latéraux le long des routes départementales qui s'élèvera à 40 % + 15 % du montant HT des travaux.

DEPENSES		RECETTE	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux aménagement latéral RD 23	12 060 €	Subvention département	6 633 €
Honoraires Maître d'œuvre	603 €		
		Autofinancement	5 698.35 €
<b>Total</b>	<b>12 663 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 663 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

4. DECIDE de faire cette demande de subvention
5. VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus
6. AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

#### 2021-06-03 Acquisition parcelle rue du Lavoir

Mme le maire explique que la parcelle cadastrée AH 320 appartenant à Mme FROUIN Louissette – rue du lavoir de 47 m2, devrait être rachetée par la Commune au vu de sa situation. Mme Frouin a été contactée et est d'accord pour cette transaction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. VALIDE l'acquisition de cette parcelle cadastrée AH 320 pour l'euro symbolique, les frais notariés seront pris en charge par la Commune
2. AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

#### 2021-06-04 Prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée des travaux de fauchage et élagage

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée prend en charge les travaux d'élagage et de fauchage pour les communes du territoire sauf pour les communes qui dépendaient de l'ex Communauté de Communes de L'Hermenault. La Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée propose d'étendre ce service à toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes. Ces travaux seront soumis à un appel d'offre de la part de la Com Com. Une clause sera mise dans le marché précisant que les entreprises soumissionnaires devront avoir leur siège social d'entreprise sur le territoire de la Com Com.

Des élus expliquent leurs points de vue, un débat intervient.

Un vote à bulletin secret est organisé à la question « Etes-vous d'accord pour que la Communauté de Communes finance l'élagage et le fauchage ? ».

Nombre de votant : 11                      nombre de bulletin : 11

**POUR : 9                      CONTRE : 1                      BLANC : 1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté:

1. VALIDE que la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée finance l'élagage et le fauchage sur le territoire de la commune à partir de 2022.
2. AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

## 2021-06-06 Questions diverses

- Le devis pour la fourniture et la pose d'un visuel sur un panneau pour la vente des lots restants sur le lotissement communal LE LOTISSEMENT DU FIEF AUX MOINES a été validé à hauteur de 219 € HT par les élus.
- Pôle de proximité : une discussion s'est engagée pour les remplacements (conгés, maladie, accroissement de travail) des secrétaires de mairie au sein des collectivités.
- Changement de rattachement de trésorerie, au 1<sup>er</sup> septembre la collectivité sera transférée de la Trésorerie de Luçon à la Trésorerie de Fontenay le Comte.
- Madame le maire évoque la présentation du SCOT faite lors de la réunion du pôle de proximité. Chaque conseiller le recevra le diaporama présenté.
- M. Rivière demande que quelques élus se rendent disponibles pour visualiser les emplacements des futurs jeux à l'espace de Ste Radegonde, et il demandera un devis pour le terrassement.
- M. Guillemet pose la question s'il serait envisageable de vendre le broyeur d'accotement de la commune, il ne sert plus. Les élus présents émettent un avis favorable à la vente. M. Guillemet s'occupe de voir ce dossier.
- Fibre optique, une rencontre a eu lieu avec l'entreprise CIRCET et un tour de la commune a été réalisé avec mme le maire et un adjoint pour faire un constat des travaux effectués.

*Clôture de la séance à 22h45*

<u>AVRIL Pierrick</u>	<u>BODET Clémentine</u> 	<u>FROMAGET Marie-Thérèse</u> 
<u>GADÉ Alban</u> 	<u>GIRARD Claude</u> 	<u>GUILLEMET Dominique</u> 
<u>PAILLAT Antonin</u> 	<u>PERFETTI Janine</u> 	<u>PORCHER Agnès</u> 
<u>RIVIERE Jean-Paul</u> 	<u>ROUSSEAU Véronique</u> 	

**Le Présent Conseil Municipal comporte les délibérations suivantes :**

2021-06-01	Aménagement latéral RD 23 à Sainte Radegonde - Cheminement piéton bourg de Ste Radegonde (jonction entre aire de jeux et chemin de l'école)
2021-06-02	DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENAGEMENTS LATERAUX LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES
2021-06-03	Acquisition parcelle rue du Lavoir
2021-06-04	Prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée des travaux de fauchage et élagage